

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Média <media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>
Envoyé le 20 juillet 2020 à 14 h 30
À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC)
Cc : Vanessa Audette; Elizabeth Lindsay; James Stott; Jean-François Létourneau; Lucie Brosseau; Martine Skelton; Me'Shel Gulliver Bélanger; Rachel Lagacé; Sara Lacasse; Vivianne Soubhie; Média
Objet : RAPPEL pour l'approbation du MO - Réponse média vérifiée / Niveau 1 - Suivi : COVID-19 Contrats avec SNC-Lavalin / Agence QMI

Bonjour Cecely,

Je vous rappelle que vous devez encore donner votre accord.

Charles.

De : Médias
Envoyé : Le 17 juillet 2020 à 13 h 00
À : Cecely Roy <cecely.roy@canada.ca>; James Fitzmorris <james.fitz-morris@canada.ca>
Objet : Pour l'approbation du MO - Réponse média vérifiée / Niveau 1 - Suivi : COVID-19 Contrats avec SNC-Lavalin / Agence QMI

Bonsoir Cecely,

Pour ce qui est de votre approbation,

Les modifications apportées à cette proposition de réponse aux médias ont été validées par le comité. Le Comité a examiné le texte en rouge et a ajusté la formulation du texte en rouge avec un surlignage vert pour en assurer l'exactitude.

Charles

QUESTIONS/RÉPONSE :

Q1 Vous indiquez : « Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada. » Quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer l'expertise en conception, et à payer pour l'éventail de services? Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?

Environ 2 millions de dollars de chaque contrat sont affectés à la conception.

La conception des Unités sanitaires mobiles (USM) comprend un engagement avec les provinces et les territoires pour satisfaire les besoins futurs potentiels en matière de soins de santé et d'environnement dans la ou les régions où elles peuvent être déployées, selon les besoins. Afin

que les unités sanitaires mobiles répondent aux besoins de l'administration, elles peuvent se mettre à l'échelle et s'adapter aux services de soins de santé qui fonctionneraient au sein de celle-ci.

Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?

Les contrats portent sur l'ensemble des services liés au renforcement et au déploiement futur des USM. Les services fournis par les contractants incluent, mais ne sont pas limités aux éléments suivants :

- Conception de l'USM, y compris les ajustements requis au niveau des provinces et des territoires **sur les éléments qui répondent** à leurs besoins potentiels **en matière de soins de santé**
- Achat de matériel médical (y compris les équipements de l'unité de soins intensifs) — 100 lits d'hôpital par USM, ventilateurs, etc.
- Achat de consommables médicaux pour 10 jours (les consommables comprennent les médicaments, les EPI, les fournitures médicales, la papeterie, etc.)
- Espace de stockage et gestion (y compris l'entretien des équipements stockés)
- Les coûts de déploiement, y compris le transport et la construction sur le site (main-d'œuvre, outils, logement et repas du personnel, etc.)
- Aménagement d'infrastructures, notamment électricité par des générateurs autonomes, stockage et distribution d'eau potable et d'eaux usées sanitaires, stockage et distribution d'oxygène en quantité suffisante pour traiter 100 patients infectés par la COVID-19, etc.
- Maintenance externe alors que l'USM est opérationnelle (par exemple, ravitaillement des générateurs, vidange du stockage des eaux usées sanitaires, etc.).
- Désinfection de l'USM, destruction et reconditionnement une fois qu'elle n'est plus nécessaire sur le site. Cela inclut également le retour à l'entrepôt et la préparation de l'USM pour le prochain déploiement.

Il est trop tôt pour savoir quelle sera la part du montant total des deux contrats à payer pour ces services, étant donné que trop de variables sont actuellement inconnues (lieu(x) de déploiement, type de services fournis, délais de déploiement, etc.)

Q2. Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions). J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités de santé mobiles qui contiendront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.

En effet, La valeur des deux contrats permettra **de** construire 10 unités mobiles et non pas 10 unités mobiles par contrat.

L'unité de santé mobile (USM) sera une unité entièrement autonome qui fournira des soins adaptés aux personnes souffrant de maladies et de détresse respiratoires aiguës. Elle sera conçue avec une zone de triage, une zone de court séjour pour les examens, deux baies de réanimation, un service d'hospitalisation pouvant accueillir jusqu'à 80 lits, une unité de soins intensifs (USI) pouvant accueillir jusqu'à 20 lits, une zone d'imagerie diagnostique (rayons X portables), un laboratoire, une pharmacie et une zone séparée à faible risque qui comprend un approvisionnement central et des bureaux. Un système complet d'eau, d'assainissement et d'hygiène (water, sanitation, and hygiene

– WASH), comprenant des systèmes d'eau potable, des latrines, des douches et des stations de lavage des mains, fait partie intégrante de la

conception. Si le branchement électrique ou l'oxygène comprimé ne sont pas disponibles sur le site de déploiement, l'électricité doit être fournie par des générateurs et l'oxygène par divers générateurs et concentrateurs O2. L'autosuffisance de l'unité la rend particulièrement mobile pour un déploiement dans les régions où les besoins sont les plus importants au Canada, et pas seulement là où les services publics existent pour assurer son soutien.

Afin de préparer efficacement la réponse du Canada à d'éventuelles vagues ou pics de la COVID-19, le gouvernement fédéral est actuellement en pourparlers avec un certain nombre de provinces, dont le Québec, pour lancer des projets pilotes d'unités de santé mobiles pour lesquels le gouvernement a passé un contrat. La gestion des USM permet de les ajuster et de les adapter à la mise en œuvre future.

(Extrait de la note de service du 3 juillet)

Notre travail se poursuit pour que le Canada soit prêt à faire face à toute éventualité concernant cette pandémie. L'accès à des équipements supplémentaires pour le système de soins de santé par l'intermédiaire des unités de santé mobiles fait partie de nos plans globaux de préparation contre la pandémie.

Q3 Quels sont les mécanismes de contrôle et précautions qui ont été mis en place en vertu de cette entente administrative avant d'accorder le contrat sans appel d'offres à SNC-Lavalin, et aussi pendant la durée du contrat?

Le Canada a conclu une entente administrative avec SNC-Lavalin en 2015. Les modalités que doit respecter SNC-Lavalin pour conserver son statut dans le cadre du Régime d'intégrité sont stipulées dans l'entente administrative qui a été conclue. Elles comprennent notamment la mise en œuvre continue d'un programme d'éthique et de conformité, le renforcement de la communication et de la formation, la mise en œuvre continue des politiques internes et des mesures de contrôle interne de l'entreprise ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques. L'entreprise a retenu, à ses frais, les services d'un tiers indépendant qualifié pour surveiller la conformité aux modalités de l'entente.

Q4. Estimez-vous qu'il était approprié d'accorder un contrat d'une valeur de 150 millions sans appel d'offres à une entreprise qui est soumise à une entente administrative?

Le statut de l'entreprise dans le cadre du Régime d'intégrité demeure inchangé. L'entente administrative conclue avec SNC-Lavalin permet à l'entreprise de continuer à soumissionner pour des contrats et des transactions immobilières tant et aussi longtemps qu'elle demeure conforme aux modalités établies.

Les dispositions du gouvernement du Canada en matière d'intégrité ont été respectées pour ces contrats. SNC-Lavalin - PAE Inc et Weatherhaven Global Resources Ltd sont tous deux des fournisseurs actuels du gouvernement fédéral et ont déjà conclu des contrats avec le Canada dans le cadre de processus concurrentiels démontrant qu'ils pouvaient offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

Lorsque les deux contrats pour les unités sanitaires mobiles ont été conclus en avril, plus tôt dans la réponse du Canada à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement fédéral a dû agir de toute urgence pour faire face à une éventuelle augmentation de la demande de soins de santé et pour préserver la santé et la sécurité des Canadiens. Compte tenu de ce besoin grandissant en matière d'équipements supplémentaires, les accords ont été conclus rapidement afin de garantir l'accès à l'infrastructure de l'unité de santé mobile, selon les

besoins, pour aider au mieux les provinces et les territoires à fournir des services de santé vitaux en réponse à la pandémie.

Réponse fournie le 30 juin :

Dans le cadre de la réponse pangouvernementale à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement tire parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prend une approche agressive en matière d'achats, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la santé en première ligne. Notre approche consiste à commander en gros à l'avance pour les provinces et les territoires, compléter ces commandes en achetant tout ce qui est immédiatement disponible et augmenter la capacité de production au pays, par l'entremise du [Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Cela va au-delà des efforts que déploient les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

Q1. En quoi consiste le contrat de 150 millions de dollars octroyé à SNC-LAVALIN PAE INC. pour des bâtiments préfabriqués et démontables? À quoi vont servir ces bâtiments? Est-ce que ce contrat est lié à la pandémie et à l'annonce de SNC [le 24 avril](#) dernier?

R1. Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin d'établir leurs besoins et de procéder à l'achat de l'équipement, des fournitures et des services nécessaires afin de lutter contre la COVID-19. Cette initiative fait partie de l'approche proactive du gouvernement visant à répondre aux besoins spécifiques des provinces et des territoires pendant cette pandémie.

Le gouvernement du Canada a attribué deux contrats couvrant un maximum de 10 unités de santé mobiles facilement stockables, accessibles et transportables, pouvant être utilisées partout au Canada.

Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Les unités de santé mobiles, qui sont conçues expressément pour prodiguer des soins respiratoires, permettront aux autorités de santé locales de prendre en charge les afflux de patients, au besoin.

Ces contrats font partie de notre préparation globale afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et pour se préparer à toute éventualité.

Les contrats ont été annoncés par la ministre Anand [le vendredi 24 avril](#), et nous pouvons confirmer que cela a été annoncé par l'entreprise par communiqué de presse le même jour.

Q2. Est-ce que d'autres contrats sur le même sujet sont à venir?

R2. À l'heure actuelle, le Canada ne prévoit pas attribuer d'autres contrats pour l'élaboration d'unités de santé mobiles.

Q3. Est-ce que des appels d'offres ont été publiés avant d'attribuer ces deux contrats?

R3. Un appel d'offres public n'a pas été lancé en raison du caractère urgent du besoin en raison de la pandémie. Ce processus d'approvisionnement a eu lieu en avril 2020.

Deux entreprises qui possèdent un savoir-faire bien connu en ce qui a trait aux déploiements et au soutien logistique (et avaient précédemment démontré leur

expérience) ont été invitées à participer à ce processus d'approvisionnement extrêmement court en raison de la pandémie.

Cecely Roy
tél 343-549-7293

Le 9 juillet 2020 à 17 h 49, Media media@tpsgc-pwgsc.gc.ca a écrit :

Bonjour Cecely,

Pour l'approbation du CM, s'il vous plaît. Les nouvelles informations sont en violet.

**Marc
873-354-7219**

**Réponse média
Agence QMI
Daoust-Braun Sarah (Agence QMI)
Date de réception de l'appel : 02 juillet 2020 à 14 h 40
Échéance : 10 juillet 2020 à 17 h 00
Niveau 1 - Suivi : COVID-19 - Contrats avec SNC-Lavalin**

CONTEXTE :

La recherchiste a des questions de suivi à propos du contrat attribué à SNC-Lavalin ainsi que de l'entente administrative que l'entreprise a signée avec le gouvernement. Elle mentionne que SNC-Lavalin est la seule entreprise qui a signé une entente administrative avec le gouvernement du Canada.

**<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ententes-agreements-fra.html> <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/guide-fra.html#56>
<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/trans/pq-qp/qp36-fra.html>**

Elle statue qu'on peut continuer de lui accorder des contrats, mais il faut redoubler de prudence.

« Une entente administrative est une entente entre le fournisseur et le gouvernement. On y a recours lorsque le Ministère détermine qu'il doit redoubler de prudence afin d'atténuer davantage les risques liés à la passation d'un contrat avec un fournisseur en particulier. Elle comprend des conditions que le fournisseur doit remplir afin d'être admissible à l'obtention d'un contrat fédéral. Les conditions comprennent des mesures correctives et de conformité. L'entente doit être surveillée, aux frais du fournisseur, par un tiers indépendant et qualifié, reconnu par le Ministère. »

Elle veut connaître les mécanismes de contrôle avant de procéder à l'attribution du contrat et pendant que le contrat est en vigueur.

ÉNONCÉ DE VALEUR

QUESTIONS/RÉPONSE :

Q1 Vous indiquez : Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer l'expertise en conception, et à payer pour l'éventail de services? Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?

Q1. Notez bien : Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd. de Coquitlam, en Colombie-Britannique, et à SNC-Lavalin PAE Inc. d'Ottawa, en Ontario, comprennent également des éléments d'expertise en conception et un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Quelle part du montant total des deux contrats sera utilisée pour payer l'expertise en matière de conception et pour financer l'éventail de services?

A1. Environ 2 millions de dollars de chaque contrat sont affectés à la conception.

Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?

A1. Les contrats portent sur l'ensemble des services liés au renforcement et au déploiement futur des USM. Les services fournis par les contractants incluent, mais ne sont pas limités aux éléments suivants :

- Conception de l'USM, y compris les discussions avec les dirigeants des provinces et des territoires
- Achat de matériel médical (y compris les équipements de l'unité de soins intensifs) — 100 lits d'hôpital par USM, ventilateurs, etc.
- Achat de consommables médicaux pour 10 jours (les consommables comprennent les médicaments, les EPI, les fournitures médicales, la papeterie, etc.)
- Espace de stockage et gestion (y compris l'entretien des équipements stockés)
- Les coûts de déploiement, y compris le transport et la construction sur le site (main-d'œuvre, outils, logement et repas du personnel, etc.)
- Aménagement d'infrastructures, notamment électricité par des générateurs autonomes, stockage et distribution d'eau potable et d'eaux usées sanitaires, stockage et distribution d'oxygène en quantité suffisante pour traiter 100 patients infectés par la COVID-19, etc.
- Maintenance externe alors que l'USM est opérationnelle (par exemple, ravitaillement des générateurs, vidange du stockage des eaux usées sanitaires, etc.).
- Désinfection de l'USM, destruction et reconditionnement une fois qu'elle n'est plus nécessaire sur le site. Cela inclut également le retour à l'entrepôt et la préparation de l'USM pour le prochain déploiement.

Il est trop tôt pour savoir quelle sera la part du montant total des deux contrats à payer pour ces services, étant donné que trop de variables sont actuellement inconnues (lieu(x) de déploiement, type de services fournis, délais de déploiement, etc.)

Q2 Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions).

J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités de santé mobiles qui contiendront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.

Q2 Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions). En effet, La valeur des deux contrats permettra de construire 10 unités mobiles et non pas 10 unités mobiles par contrat.

J'aimerais en savoir davantage sur le contenu de ces unités sanitaires mobiles qui compteront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts élevés de construction et de conception.

A2. L'unité de santé mobile (USM) sera une unité entièrement autonome qui fournira des soins adaptés aux personnes souffrant de maladies et de détresse respiratoires aiguës. Elle sera conçue avec une zone de triage, une zone de court séjour pour les examens, deux baies de réanimation, un service d'hospitalisation pouvant accueillir jusqu'à 80 lits, une unité de soins intensifs (USI) pouvant accueillir jusqu'à 20 lits, une zone d'imagerie diagnostique (rayons X portables), un laboratoire, une pharmacie et une zone séparée à faible risque qui comprend un approvisionnement central et des bureaux. Un système complet d'eau, d'assainissement et d'hygiène (water, sanitation, and hygiene – WASH), comprenant des systèmes d'eau potable, des latrines, des douches et des stations de lavage des mains, fait partie intégrante de la conception. Si le branchement électrique ou l'oxygène comprimé ne sont pas disponibles sur le site de déploiement, l'électricité doit être fournie par des générateurs et l'oxygène par divers générateurs et concentrateurs O2. L'autosuffisance de l'unité la rend particulièrement mobile pour un déploiement dans les régions où les besoins sont les plus importants au Canada, et pas seulement là où les services publics existent pour assurer son soutien.

Q3. Quels sont les mécanismes de contrôle et précautions qui ont été mis en place en vertu de cette entente administrative *avant* d'accorder le contrat sans appel d'offres à SNC-Lavalin, et aussi *pendant* la durée du contrat (DOB)

Le Canada a conclu une entente administrative avec SNC-Lavalin en 2015. Les modalités que doit respecter SNC-Lavalin pour conserver son statut dans le cadre du Régime d'intégrité sont stipulées dans l'entente administrative qui a été conclue. Elles comprennent notamment la mise en œuvre continue d'un programme d'éthique et de conformité, le renforcement de la communication et de la formation, la mise en œuvre continue des politiques internes et des mesures de contrôle interne de l'entreprise ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques. L'entreprise a retenu, à ses frais, les services d'un tiers indépendant qualifié pour surveiller la conformité aux modalités de l'entente.

Q4. Estimez-vous qu'il était approprié d'accorder un contrat d'une valeur de 150 millions sans appel d'offres à une entreprise qui est soumise à une entente administrative? (DOB)

Le statut de l'entreprise dans le cadre du Régime d'intégrité demeure inchangé. L'entente administrative conclue avec SNC-Lavalin permet à l'entreprise de continuer à soumissionner pour des contrats et des transactions immobilières tant et aussi longtemps qu'elle demeure conforme aux modalités établies.

Les dispositions du gouvernement du Canada en matière d'intégrité ont été respectées pour ces contrats. SNC-Lavalin - PAE Inc et Weatherhaven Global Resources Ltd sont tous deux des fournisseurs gouvernementaux et ont déjà conclu des contrats avec le Canada dans le cadre de processus concurrentiels, ce qui prouve qu'ils peuvent offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

Réponse fournie le 30 juin :

Dans le cadre de la réponse pangouvernementale à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement tire parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prend une approche agressive en matière d'achats, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la santé en première ligne. Notre approche consiste à commander en gros à l'avance pour les provinces et les territoires, compléter ces commandes en achetant tout ce qui est immédiatement disponible et augmenter la capacité de production au pays, par l'entremise du [Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Cela va au-delà des efforts que déploient les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

Q1. En quoi consiste le contrat de 150 millions de dollars octroyé à SNC-LAVALIN PAE INC. pour des bâtiments préfabriqués et démontables? À quoi vont servir ces bâtiments? Est-ce que ce contrat est lié à la pandémie et à l'annonce de SNC le 24 avril dernier?

R1. Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin d'établir leurs besoins et de procéder à l'achat de l'équipement, des fournitures et des services nécessaires afin de lutter contre la COVID-19. Cette initiative fait partie de l'approche proactive du gouvernement visant à répondre aux besoins spécifiques des provinces et des territoires pendant cette pandémie.

Le gouvernement du Canada a attribué deux contrats couvrant un maximum de 10 unités de santé mobiles facilement stockables, accessibles et transportables, pouvant être utilisées partout au Canada.

Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Les unités de santé mobiles, qui sont conçues expressément pour prodiguer des soins respiratoires, permettront aux autorités de santé locales de prendre en charge les afflux de patients, au besoin.

Ces contrats font partie de notre préparation globale afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et pour se préparer à toute éventualité.

Les contrats ont été annoncés par la ministre Anand le vendredi 24 avril, et nous pouvons confirmer que cela a été annoncé par l'entreprise par communiqué de presse le même jour.

Q2. Est-ce que d'autres contrats sur le même sujet sont à venir?

R2. À l'heure actuelle, le Canada ne prévoit pas attribuer d'autres contrats pour l'élaboration d'unités de santé mobiles.

Q3. Est-ce que des appels d'offres ont été publiés avant d'attribuer ces deux contrats?

R3. Un appel d'offres public n'a pas été lancé en raison du caractère urgent du besoin en raison de la pandémie. Ce processus d'approvisionnement a eu lieu en avril 2020.

Deux entreprises qui possèdent un savoir-faire bien connu en ce qui a trait aux déploiements et au soutien logistique (et avaient précédemment démontré leur expérience) ont été invitées à participer à ce processus d'approvisionnement extrêmement court en raison de la pandémie.

